

CONVOCATION POUR CONSEIL MUNICIPAL

M

Membre du Conseil Municipal est invité(e) à la séance
du Conseil Municipal qui aura lieu le :

LUNDI 20 JUILLET 2020 à 18 heures

à la salle du conseil.

L'ordre du jour ainsi que les rapports sont joints à la présente convocation.

J'attire votre attention sur le fait que :

S'agissant du public :

En application de l'article N° 9 de l'ordonnance N° 2020-760 du 22 juin 2020, afin de faciliter le respect des « *mesures barrières* », tout en maintenant le caractère public de la séance, j'ai décidé de fixer un nombre maximal de personnes autorisées à assister à la séance.

Cette limite est de 6 personnes.

Par ailleurs, le caractère public de la séance est également assuré par le maintien en position ouverte des portes de la salle du Conseil Municipal.

En Mairie, le 09 juillet 2020

Le Maire

Eric FERRERE

ORDRE DU JOUR

- 1) **Règlement intérieur du Conseil Municipal**
 - Adoption
- 2) **Délégations de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire – Code Général des Collectivités Territoriales : articles L. 2122-22 et L. 2122-23**
- 3) **Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux titulaires de délégations/Compensation pour perte de revenus**
- 4) **Formation des élus**
- 5) **Mise en place de la commission d'appel d'offres – Article L1414-2 à L1414-5 du CGCT**
- 6) **C.C.A.S.**
 - Désignation des représentants au sein du conseil d'administration
- 7) **SIDELEC**
 - Désignation des représentants de la Commune
- 8) **Syndicat Mixte de Pierrefonds**
 - Désignation des délégués du Conseil Municipal
- 9) **Commission communale des impôts directs**
- 10) **SPLA GRAND SUD**
 - Fixation du montant maximum des rémunérations et des avantages particuliers susceptibles d'être perçus par le représentant de la collectivité ainsi que la nature des fonctions qui les justifient
- 11) **SPLA GRAND SUD**
 - Désignation du représentant
- 12) **SPL Avenir Réunion**
 - Fixation du montant maximum des rémunérations et des avantages particuliers susceptibles d'être perçus par le représentant de la collectivité ainsi que la nature des fonctions qui les justifient
- 13) **SPL Avenir Réunion**
 - Désignation du représentant
- 14) **Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du lycée et du collège**
- 15) **Parc National de la Réunion**
 - Désignation d'un représentant de la Commune
- 16) **Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées**
- 17) **ADIL – CAUE**
 - Désignation des représentants du Conseil Municipal
- 18) **Désignation des représentants de la Commune à la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CIVIS**
- 19) **Marchés publics en procédure adaptée**
 - Adoption du guide de procédure interne

En Mairie, le 09 juillet 2020

Le Maire

Eric FERRERE